

Conseil d'Administration du 06/02/2018

Mme DI LORENZO est remplacée par Mme JOUVE.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18H.

Arrivées de M GERPHAGNON à 18h15 (n'a pas assisté aux votes n° 1 et 2), puis de Mme PLAGNARD à 18h27 (idem), qui font passer le nombre de votants de 20 à 22.

Mme TORRENTE reprend l'ordre du jour.

I-Validation de l'ordre du jour

Cette validation est soumise au vote.

20 votants : 0 vote contre/ 0 abstention/ 20 votes pour : adoption à l'unanimité.

II-Validation du PV du CA du 27 novembre 2017

Cette validation est soumise au vote.

20 votants : 0 vote contre/ 0 abstention/ 20 votes pour : adoption à l'unanimité.

III- Ventilation de la DHG- SEGPA et Collège

La dotation SEGPA est identique à celle de 2017. Mme TORRENTE et Mme GRATALOUP se disent satisfaites de cette enveloppe qui répond aux besoins de la SEGPA.

129 heures pour la SEGPA car deux heures transférées depuis la DHG collège.

Complément de service reçu : la SEGPA va recevoir 3h de techno et 6h d'anglais.

On attendait 104 élèves de 6^e à la rentrée. On était à 93. Aujourd'hui, il y a exactement 100 élèves de 6^e.

En 5^e ; 97 élèves prévus, on en avait 99 à la rentrée, et 105 aujourd'hui.

En 4^e : 115 élèves attendus, 124 depuis la rentrée.

Structure demandée pour la rentrée 2018 :

En 6^e, on prévoit 116 élèves : 5 classes pour une moyenne de 23,2 élèves / classe.

En 5^e, on prévoit 100 élèves : 4 classes pour une moyenne de 25 élèves / classe.

En 4^e : on prévoit 108 élèves. 5 classes pour une moyenne de 21,6 élèves / classe.

En 3^e : on prévoit 125 élèves. 5 classes pour une moyenne de 25 élèves / classe.

Mme TORRENTE avertit que les effectifs annoncés par l'inspection académique sur le niveau sixième, de 116 élèves pour la rentrée 2018, lui paraissent surévalués. Ils s'appuient sur les estimations de deux nouveaux directeurs d'écoles qui ont avancé des chiffres ne correspondant pas aux effectifs habituels. Les effectifs n'ont pas été fournis comme l'an passé par notre IEN de circonscription à temps pour répondre aux prévisions demandées par la DOS. C'est pourquoi elle émet un doute sur l'exactitude des chiffres annoncés.

Pour la rentrée 2017, le collège avait demandé l'ouverture d'une classe de 3^e afin d'alléger les effectifs. Celle-ci avait finalement été obtenue de l'inspection académique. Aujourd'hui le collège accueille dix-neuf élèves de 3^e en plus des effectifs prévus à la rentrée. Pourtant,

un certain nombre de parents, n'ayant pas obtenu de réponse, ont préféré inscrire leurs enfants dans d'autres établissements.

Le coefficient H/E (nombre d'heures obtenues dans la DHG / nombre d'élèves du collège) est efficace pour mesurer année après année l'évolution de la situation du collège quant à la DHG.

En 2016 : la DHG était de 566 heures.

En 2017, DHG de 581 heures 40. H/E : 1,34

En 2018 : notre enveloppe est de 628,5 heures. H/E : 1,36

L'allocation progressive de moyens est donnée au collège sur critères sociaux (prenant en compte les mineurs isolés / étrangers, les élèves boursiers...). Dans la DHG 2018, cette allocation s'élève à 21,50 heures.

Les conditions de ventilation de la DHG sont rappelées par Mme TORRENTE.

Des ajustements sont faits après la première estimation de la DHG, précisions sur le volume réparti en Heures Postes et HSA. Cela modifie les situations de certains enseignants par rapport à la première répartition.

L'AP en sixième a été fixé à 3 heures et pour les autres niveaux, au moins une heure.

Mme TORRENTE explique alors les choix proposés pour la ventilation de la DHG.

Le choix est fait de transférer deux heures postes du collège vers la SEGPA.

Les choix faits pour l'accompagnement personnalisé sont expliqués. Voir le tableau ci-joint. De même, le choix de maintenir la classe bilangue ainsi que des groupes de langues. En allemand, la priorité a été donnée par l'actuel enseignant d'allemand à l'homogénéisation des niveaux par classe, et non par année de pratique de la langue (pour éviter de mélanger les 5^e et les 4^e par exemple).

Un sondage rapide a été mené par Mme MALLET-DRIVON auprès des classes de 6^e pour obtenir des effectifs approximatifs pour les cours de deuxième langue l'an prochain en classe de cinquième.

Les choix effectués pour former les groupes de sciences sont ensuite expliqués. En Education Physique et Sportive, deux heures supplémentaires sont affectées à la natation afin qu'un enseignant supplémentaire puisse prendre en charge les élèves non nageurs nombreux en REP. Pour l'option théâtre deux heures sont ajoutées pour maintenir notre section (seules quatre heures étant attribuées). Pour l'option escalade trois heures sont ajoutées pour maintenir notre section de quatre heures (seule une heure étant attribuée).

Mme TORRENTE commente le tableau de répartition des moyens par discipline pour la DHG du collège.

Une création de poste en anglais sera soumise au vote.

Mme TORRENTE explique pourquoi on ne peut prendre le risque de proposer une création de poste en EPS malgré les 17h de car un prof d'EPS doit 20h. Chaque prof d'EPS doit 3h d'UNSS.

Elle explique le problème des heures affectées à la SEGPA en anglais, à répartir entre tous les collègues (contrairement à l'an dernier où Mme FAURE s'était vue attribuer les 6 heures de CSD à la SEGPA.

Il est souhaité que dans la répartition pédagogique, deux collègues puissent intervenir sur la SEGPA tant en anglais qu'en technologie.

Techno : -5 complément de service de donné (csd) : 3h en SEGPA, 2h en physique

M. l'Inspecteur d'Académie a fait remarquer à Mme TORRENTE qu'il n'y avait pas eu assez d'heures supplémentaires distribuées: cette année, nous en donnons davantage, tout en respectant le choix des collègues.

Mme TORRENTE résume la ventilation proposée en 2018

Certains aspects sont débattus.

M. PARICAUD demande pourquoi on ne pas demande pas un poste supplémentaire en EPS, compte tenu des 17h de bloc de moyens provisoires. En effet, cette année, nous sommes proches du seuil d'ouverture, ce qui permettrait de récupérer le poste perdu à l'occasion d'un départ en retraite. Nous comprenons l'argumentation de Mme la Principale, cependant, il faut prendre date pour l'an prochain quant à une éventuelle ouverture, le temps partiel pouvant être prolongé.

Mme TORRENTE explique qu'en réalité la dotation est de 16h de bloc de moyens provisoires en EPS, la 17^e heure ayant été accordée à l'établissement suite à une négociation. Le volume d'heures ne suffit donc pas pour créer un poste. De plus, pour la rentrée 2018, Mme Bouteille ayant demandé un temps partiel, ce volume de bloc de moyens provisoires pourrait retomber à 12 heures.

La difficulté des conditions de préparation de la ventilation de la dotation horaire globalisée est rappelée. En particulier, le calendrier extrêmement serré pour la préparer.

Mme TORRENTE s'assure auprès des parents qu'ils ont eu les documents suffisants et clairs lors de ces explications. Mme PAULHE, représentante des parents d'élèves élus FCPE fait remarquer que les documents fournis sont très clairs.

Cinq classes, et non quatre, seront finalement demandées en quatrième, compte tenu des effectifs par classe indiqués par Mme la rectrice en éducation prioritaire.

M PARICAUD et Mme GUILLAUD remarquent que l'enveloppe de l'allocation progressive de moyens de 21,50 heures n'est pas si élevée par rapport aux besoins de l'établissement.

M. PARICAUD rappelle que quand la Dotation Horaire Globalisée est trop maigre, il devient impossible de la voter pour autant, ce qui le plus souvent n'est pas à considérer comme un vote de défiance vis-à-vis du chef d'établissement. Cette année, nous ne sommes pas très loin de la DHG de 2011-2012, à structure équivalente, nous ne sommes donc pas dans l'abondance exceptionnelle selon lui.

Structure pédagogique : -Collège : 19 classes
-SEGPA : 4 classes

Acte 79 : Pour : 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.

Ventilation de la DHG SEGPA et COLLEGE avec une création d'1 poste d'Anglais (pour le Collège), sous réserve d'un ajustement technique avec accord de la DOS (1 HSA transformée en 1 HP) ainsi qu'un abondement du Collège à la SEGPA de +2 HP.

Acte 80 : Pour : 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.

Mme TORRENTE remercie l'ensemble des votants pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

IV- Affaires financières

1) Décisions modificatives pour information

Les reliquats de subventions non prévus au budget initial sont reportés en début d'année 2018 :

- Subvention CG42- Transports Piscine 16/17	2 636.80 €
- Subvention CG42- Fonctionnement EPS 16/17	1 664.36 €
- Subvention CG42- Classes théâtre 16/17	388.09 €
- Subvention CG42- Section sportive Escalade 17/18	3 432.21 €
- Subvention CG42- Collège au Cinéma 17/18	335.00 €
- Subvention CG42- Achat de Chariots d'entretien (imprégnation)	3 496.00 €
- Subvention MAIRIE- Classes THEATRE 17/18	2 500.00 €

Sont entées également par Décision Modificative pour info dans le budget 2018, les nouvelles subventions suivantes:

- Subvention ETAT- Projet Arts plastiques « Paysage Augmenté »	1 600.00 €
- Subvention ETAT- Dispositif Devoirs Faits	225.00 €
- Subvention ETAT- CESC	300.00 €

2) Décisions modificatives soumises au vote et Affectation de la Dotation Globalisée au 01/01/2018

DBM de type 31 : Virement entre services

Lors de la transmission du budget prévisionnel, le rectorat nous a fait l'observation que le code activité 16AE, qui correspond à l'accompagnement éducatif, ne doit plus être inscrit au service AP mais au service VE, car il est lié au Budget Opérationnel de Programme 230.

Il est donc demandé au Conseil d'administration de procéder au virement entre services suivant :

En recettes : AP EBEP 16AE 7411 au VE EBEP 16AE 7411: 3197.42 €

En dépenses : AP EBEP 16AE au VE EBEP 16AE : 3197.42 €

DBM de type 33 : Affectation de ressources non spécifiques

Les crédits concernant la subvention globalisée se globalisent à nouveau au 31 décembre. Le Conseil d'Administration doit voter pour réaffecter ces crédits sur des lignes spécifiques afin de pouvoir les utiliser en 2018. Il est donc proposé de réaffecter les crédits de la façon suivante:

1) BOP 141 : 4 614.68 € de disponible dont 4 184.68 € déjà inscrits au budget prévisionnel.

- Droits de reproduction : 834.90 € (inscrit au budget)
- Carnets de correspondance : 1500.00 € (inscrit au budget)
- Manuels scolaires : 1 849.78 € (inscrit au budget)

- Stages : 430.00 € (DBM de 430.00 €)

BOP 230 : 7 743.07 € de disponible dont 4 000.00 € déjà inscrits au budget prévisionnel.

- Fonds Social Collégiens : 4 262.86 € (DBM de + 2 262.86 € car 2000 € inscrit au budget)
- Fonds social cantines : 3 480.21 € (DBM de + 1 480.21€ car 2000 € inscrit au budget)

Acte 81: Pour : 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.

V- Contrats et Conventions

La Principale demande l'autorisation au Conseil d'Administration de passer et signer les conventions suivantes:

- Convention avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achat Public) concernant la mise à disposition d'un marché de fourniture et d'acheminement d'Electricité passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP. Contrat de 3 ans du 01/01/2019 au 31/12/2021 (renouvellement de l'offre de marché n°1).

Pour information : gain de 10 % par rapport à 2015: baisse de 50% des tarifs au kwh, mais augmentation des abonnements et frais fixes.

Par rapport au marché du Département : 2 % moins cher sur les heures pleines et 14% sur les heures creuses. Tarifs abonnement légèrement moins élevés également.

Mme BERNARD demande pourquoi le Département n'est pas passé par l'UGAP puisque les tarifs proposés par le département sont supérieurs à ceux de l'UGAP.

Mme REGNAULT répond qu'elle ne connaît pas la raison. Le Département a laissé le choix au collège d'adhérer à l'heure groupement ou à celui de l'UGAP.

Elle précise que les écarts entre les tarifs Département et ceux de l'UGAP ont été comparés (entre les gestionnaires de plusieurs établissements) et il résultait de ces comparaisons qu'à ce jour les tarifs UGAP sont plus avantageux que ceux du marché du Département.

Suite à une question de Mme Jullien sur les heures pleines et creuses, Mme REGNAULT précise que le tarif est calculé par EDF selon la puissance et la consommation du collège. Nous n'avons pas de pouvoir de décision sur les barèmes appliqués.

Acte 82 - Vote : Pour : 22– Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.

- Contrat avec GRDF pour la location du poste de livraison gaz (poste vétuste : remplacement nécessaire).

Mme REGNAULT que le collège est locataire du compteur gaz, mais encore propriétaire du poste détenteur. Nous avons actuellement un problème sur ce détenteur. Il n'y a pas de fuite mais, il ne fournit plus une pression constante : cela a eu une incidence sur la grosse chaudière électronique qui ne supporte pas les variations de pression (vibrations importantes). Nous avons du passer sur la petite chaudière qui ne fournit pas la même

chaleur que la grosse. Il faut donc changer le détendeur gaz qui date de l'ouverture de l'établissement.

GRDF nous propose de passer en location du détendeur pour 1000€ par an. Il faut compter environ 12 à 16 semaines pour l'installation.

Mme JULLIEN et Mme GUILLAUD font remarquer que le détendeur gaz est opérationnel depuis 1972 et demandent s'il ne vaut pas mieux l'acheter au lieu de le louer.

Mme REGNAULT précise que :

- *D'une part, le choix revient au département de la Loire, propriétaire des locaux. Ce dernier recommande de passer sur un contrat de location. Le Conseil Départemental a déjà cette expérience dans d'autres établissements de la Loire.*
- *D'autre part, Il est très difficile de trouver un poste détendeur (le GRDF ne le fournit pas) et nous n'avons aucune idée du tarif.*
- *Enfin, dans le contrat de location proposé par GRDF, la maintenance est comprise (révision et changement de pièces).*

Acte 83 - Vote : Pour : 22– Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité

VI-Questions diverses

1 - Les dates des prochains conseils d'administration

Le prochain conseil d'administration aura lieu le lundi 26 mars à 17h.

La date du dernier conseil d'administration de l'année scolaire est modifiée en raison des dates des épreuves du Diplôme National du Brevet. Celles-ci auront finalement lieu le jeudi 28 et le vendredi 29 juin.

Après consultation des parents et des enseignants, il est décidé que ce dernier conseil d'administration aura lieu le lundi 2 juillet à 17h.

2 – Compte-rendus des conseils d'administration sur le Cybercollège

M. PARICAUD demande que les actes et les comptes-rendus du conseil d'administration figurent à nouveau sur le site du Cybercollège ; il fait remarquer qu'ils n'y sont plus depuis plusieurs mois. Mme TORRENTE enregistre cette remarque pour remédier à cet oubli.

3 – Travaux prévus au collège. (cf plans vidéoprojetés)

Les membres du conseil d'administration ont accès aux plans du collège tel qu'il sera transformé lors des travaux à partir de l'été 2019. Mme TORRENTE présente les travaux prévus.

Le bâtiment de demi-pension, qui comprend aussi les salles de musique et de théâtre, doit être démoli car le sol s'affaisse. A cet emplacement sera aménagé le nouveau parking des personnels.

La nouvelle demi-pension sera à la place du parking des personnels actuel.

Les projets de rénovation précédaient l'arrivée de Mme TORRENTE au collège. Le désamiantage de l'aile administrative est prévu pour l'été 2019.

Les portes, actuellement de 76 cm de largeur, doivent être remplacées pour répondre aux nouvelles normes handicap, qui sont de 80 cm de largeur.

L'espace d'archives sera remplacé par la salle de repos des agents.

En salle des professeurs, l'espace casiers sera retiré. Mme TORRENTE suggère de saisir l'occasion pour refaire totalement la salle des professeurs, la peinture mais aussi le mobilier.

Une erreur figure sur le plan : la « salle de dessin » est en réalité la salle de l'ULIS.

Les salles de technologie vont perdre de l'espace.

Mme GUILLAUD demande des précisions sur les changements qui seront effectués au rez-de-chaussée. La salle théâtre sera transférée dans la salle 08 actuelle, et la salle de musique dans les salles 06 et 10.

La salle de l'ULIS sera transférée en salle 128 (car elle doit rester près de l'ascenseur).

Une nouvelle salle informatique, très grande, doit remplacer tout l'espace occupé par la salle de l'ULIS et l'actuelle salle informatique. Les enseignants font collectivement remarquer qu'il est dommage qu'on ne puisse pas ajouter une salle informatique supplémentaire.

Mme BERNARD déplore qu'ainsi il sera impossible que toutes les classes puissent utiliser le matériel informatique. Elle fait remarquer que cela ne fera que dissuader les enseignants de les utiliser davantage.

M. PARICAUD souligne la difficulté technique pour les enseignants de promener tout le matériel informatique (tablettes) sur des chariots.

M. PREVOST suggère de laisser le mur actuel ou d'installer une cloison mobile entre les deux salles, l'idée est approuvée par les autres enseignants et retenue par Mme REGNAULT, qui l'évoquera aux services travaux du Département (sous toute réserve de leur décision). Cela permettrait d'aménager deux salles à la place d'une, reste à savoir le nombre maximum de postes qui pourraient être installés parce que les deux salles actuelles sont fortement occupées.

M PREVOST fait remarquer que la salle de musique sera située sous les salles de science et s'inquiète de la gêne que cela pourrait occasionner. Mme TORRENTE assure que l'accoustique de la salle musique sera aménagée pour éviter ces désagréments.

Mme TORRENTE indique que les commissions de sécurité ont exigé d'enlever toutes les estrades et d'abaisser les tableaux en raison des normes handicap. Il a été précisé à l'architecte que les estrades sont en bois et amovibles. L'architecte a validé, mais pas le technicien sécurité qui veut faire enlever les estrades et rabaisser tous les tableaux. A noter qu'en science, les estrades sont en béton.

Mme GUILLAUD remarque qu'il y a des rénovations plus urgentes à faire au collège, telles que le désamiantage sous les dalles des classes et la réfection de certains sols.

La séance du conseil d'administration est levée à 19h55.

La présidente du Conseil d'Administration,

Le secrétaire de séance,

M. TORRENTE



T. DESCHAMPS

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to T. Deschamps, written on a piece of paper.